

Je ne veux pas qu'on puisse dire que cette motion retarde l'étude du bill. Ce sera l'affaire de quelques minutes, d'une heure tout au plus, si le gouvernement veut bien y consentir. Si le gouvernement n'y consent pas, il n'y a plus d'espoir, bien entendu. J'espère que les membres du comité des affaires des anciens combattants, sans distinction de parti, en prenant la parole au sujet de cet amendement, se comporteront en membres du comité plutôt qu'en membres de partis. En tant que comité, nous avons parlé deux fois. Nous avons dit que nous voulons \$3,500 et nous le répétons. Ma motion ne mentionne pas de chiffre. Je ne veux pas risquer qu'elle soit irrecevable, mais je ne laisse planer aucun doute quant à sa signification. Mon amendement demande un réexamen de l'article 59(1), page 25, du bill. Si vous y jetez un coup d'œil vous verrez qu'à la ligne 24, il est dit «et de \$2,400 par an au plus». C'est ce que je veux que nous réexaminions, car ce devrait être \$3,500. Le vote sur mon amendement sera donc pour ou contre ce montant.

En dépit des différents, des arguments et des nombreuses lacunes que nous avons signalées, j'ai l'impression dans l'ensemble que le comité permanent des affaires des anciens combattants a examiné à fond le Livre blanc et le projet de loi. Cette tâche a été agréable et je crois que nous avons accompli un bon travail. Tentons d'effacer le souvenir désagréable des rebuffades que notre comité a dû subir à deux reprises. Que la Chambre des communes décide qu'elle examinera cet article à nouveau. Nous voulons que le gouvernement dise qu'il est maintenant disposé à porter le montant à \$3,500.

Je propose donc, appuyé par le député de Timiskaming (M. Peters):

Que le bill C-203 ne soit pas lu maintenant pour la 3^e fois, mais qu'il soit renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants, afin que l'article 59(1) dudit bill à la page 25 soit examiné à nouveau.

• (3.50 p.m.)

L'hon. Marcel Lambert (Edmonton-Ouest): Monsieur l'Orateur, c'est la première fois que je participe au débat sur ce projet de loi, exception faite d'une brève intervention à l'étape de la deuxième lecture sur un ou deux points sur lesquels je voudrais revenir. Mon principal argument ne nécessite pas d'amendement. Je m'en suis plaint privément à l'ancien président du comité des affaires des anciens combattants; il est regrettable que le comité n'ait pas réussi à considérer un secteur très important des affaires des anciens combattants: les soins aux anciens prisonniers de guerre. Je ne parle pas des prisonniers de Hong Kong...

M. l'Orateur: A l'ordre, je vous prie. Puis-je interrompre le député un instant? Il sait que la Chambre est saisie d'un amendement et en sa qualité d'expert du Règlement, il va sûrement en tenir compte. J'aimerais que nous n'entretentions pas de discussion générale en troisième lecture avant d'en finir avec l'amendement. J'ai pensé signaler cet aspect des délibérations à l'honorable député d'Edmonton-Ouest (M. Lambert) et aux autres députés qui veulent prendre part au débat. Pour le moment, nous devrions nous en tenir le plus possible à l'amendement à

l'étude. Par ailleurs, je ne voudrais pas me montrer difficile. Le bill semble rallier toutes les opinions et je ne veux pas compliquer les choses en insistant trop sur la procédure. La Chambre est cependant saisie d'un amendement et, comme tous les députés le savent, la règle de pertinence exige que nous en discutions et non de l'article ou du bill auquel il se rapporte.

L'hon. M. Lambert: Monsieur l'Orateur, je regrette d'avoir enfreint la règle, à vos yeux. J'allais aborder ce point de l'amendement et, ce faisant, exposer les priorités des points dont j'ai l'intention de parler à l'étape de la troisième lecture. Sinon, je n'aurais qu'à y revenir une fois que nous aurons statué sur l'amendement, après avoir attiré l'attention de Votre Honneur et au risque d'encourir le reproche d'essayer de prendre la parole une seconde fois à l'étape de la troisième lecture. C'est dans cette optique que je voudrais souligner les points importants selon moi. Si Votre Honneur dit que nous devons limiter nos interventions au sujet de cet amendement, je suis d'accord, mais j'espère obtenir à nouveau la parole pour continuer mon discours.

M. l'Orateur: Le député sait aussi bien que moi que cela ne fera aucune difficulté. Nous poursuivons maintenant le débat sur l'amendement. Une fois terminé, tous les députés qui n'auront rien dit jusqu'ici pourront prendre la parole à l'étape de la troisième lecture, y compris le député d'Edmonton-Ouest.

L'hon. M. Lambert: D'accord. C'est une question de priorités, et je souscris à l'argument avancé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). Il me semble qu'en négligeant cet élément, le gouvernement refuse a priori tout amendement au texte législatif une fois qu'il a été présenté. On dirait que lorsqu'un bill a été imprimé, les forces divines elles-mêmes n'arriveraient pas à faire changer d'avis les ministres et leurs administrateurs.

Il y a aussi le fait qu'on a pris des dispositions dans le budget, que le Livre bleu a été imprimé, et que tout finit là. Le gouvernement trouve qu'il devrait se donner trop de mal pour accepter quelque amendement que ce soit, d'autant plus qu'il devrait présenter une nouvelle recommandation amendée. Mais il me semble que ces considérations administratives ne doivent pas faire obstacle aux volontés des députés. Je suis sûr que le député de Winnipeg-Nord-Centre n'a rien dit de mal et que le comité, composé en majorité de députés ministériels, a réitéré sa recommandation précédente. Mais je suis étonné que le ministre n'ait pas rapporté cette recommandation à ses collègues ou, s'il l'a fait, que ceux-ci n'aient pas reconnu le bien-fondé de la proposition.

Il n'y a aucun doute que les chiffres, où qu'on les situe, sont arbitraires. Ils le sont à \$1,200 par année; ils le sont également à \$2,400 ou à \$3,500. Il faut arrêter un choix à un moment donné mais le ministre et le gouvernement doivent admettre qu'ils ne sont pas omniscients en cette matière. Ils devraient comprendre que si les députés doivent assumer la besogne qu'on attend d'eux, et ils l'ont fait non pas une mais deux fois, alors une explication